

31030 - Insertion professionnelle

**Proposition d'attribution de subvention à l'association
«Les Jardins de la Montagne Verte» pour l'année 2020**

CP/2019/555

Service chef de file :

I - Mission action sociale de proximité

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » dans le cadre d'une action d'insertion par le jardinage sur le terrain de la Maison du Département de Bischheim

1. PRESENTATION DE L'ACTION 2020 ET BILAN DE L'ACTION 2017/2019

Le projet « osons jardiner » est une action débutée en 2017 sur le terrain de la Maison du Département de Bischheim. Il est né de l'idée d'exploiter le terrain situé autour de ce site (environ 800 m²), pour enrichir le champ des réponses à la mission d'aide à l'insertion de publics en difficultés, le tout dans un contexte de prise en compte des nécessités de préservation de l'environnement.

Ce projet, porté par l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » à son initiative et sous sa responsabilité, a été soutenu par le Département et donné lieu à la conclusion d'une convention triennale pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2019 (délibération du 8 décembre 2017 CD/2017/118 et délibération du 12 novembre 2018 concernant un avenant à la convention).

1.1 Rappel des objectifs de l'action :

- **mettre en parcours d'insertion une quinzaine de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par an**, dont des bénéficiaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, via une activité menée par une association organisant des **chantiers d'insertion** autour de la culture de légumes et fruits (agriculture biologique), et de l'entretien des espaces verts restants, arbres et haies ;
- contribuer par le **don de produits frais** aux besoins de l'épicerie sociale intercommunale de Bischheim/Schiltigheim/Hœnheim (« EPI ») et/ou des différentes associations caritatives locales vers qui les travailleurs sociaux orientent des usagers ;
- créer, en lien avec ces associations, **une activité bénévole** (récolte/distribution) pouvant faire l'objet d'un engagement dans le cadre du dispositif CD67 volontaires
- développer des **ateliers de pédagogie alimentaire** menés par les travailleurs médico-sociaux de l'UTAMS.
- initier de nouveaux partenariats avec d'autres acteurs territoriaux en lien avec d'autres missions départementales (dont autonomie, culture, etc.).

1.2 Une action gagnant-gagnant pour les bénéficiaires du RSA et les associations solidaires

Deux équipes de 8 bénéficiaires, 9h par semaine pour tous la première année, modulable jusqu'à 16h la seconde, ont été recrutés en 2017, 12 ont été reconduits en 2018, soit un parcours d'insertion allant de 12 mois à 24 mois. L'accompagnement au parcours d'insertion a porté à la fois sur la levée de freins sociaux et le projet professionnel.

Au terme de l'année 2019, un bilan largement positif a été effectué sur le plan social : diverses difficultés en termes de logement, de santé, de mobilité, ont été réalisées. Une régularité en termes de présence a permis à la fois d'enclencher le rythme nécessaire pour un retour vers l'activité, acquérir des savoirs-être à l'emploi et de développer le lien social à travers un travail en équipes.

Sur le plan professionnel, les jardiniers ont construit un projet professionnel, avec, soit un débouché vers un emploi (CDD, intérim), une formation complémentaire, et/ou continuent à rechercher un emploi avec des pistes définies. Une personne a pu faire valider une mise en retraite, une autre une reconnaissance de handicap. Par ailleurs, tous ont suivi les formations obligatoires dans le cadre des Parcours Emploi et compétence (habilitation électrique par exemple). **Les résultats attendus, soit 50% de sortie vers l'emploi/formation sont atteints.**

En outre, des actions de prévention autour de la diététique alimentaire ont été menées en lien avec le service de Protection Maternelle et Infantile.

Enfin, **des partenariats ont été créés** avec une EHPAD pour l'agencement de leurs espaces en lien avec des résidents, une résidence sociale ainsi que la commune de Schiltigheim qui a prêté un terrain.

Près de 300 kilos de légumes ont été donnés aux associations solidaires locales : épicerie sociale et restaurant du cœur.

2. UNE AMPLIFICATION DE L'ACTION EN 2020

Fort des expériences des années précédentes, il est envisagé de poursuivre l'action en recrutant 12 nouveaux bénéficiaires du RSA en contrats aidés « Parcours emploi et compétences (PEC)

2.1 Modulation des heures : les personnes recrutées étant très éloignées de l'emploi, les contrats commenceront avec 9h/semaine pour augmenter en suivant la progression individuelle de chaque jardinier. Des contrats à durée courtes seront effectués pour marquer l'évolution.

2.2 Incitation à l'élaboration d'un parcours professionnel parallèlement à la levée des freins sociaux : le bilan des années précédentes montre qu'il y a lieu de stimuler les deux démarches simultanément pour optimiser l'élaboration de pistes professionnelles d'avenir.

3. UN SOUTIEN VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT

La convention prévoit un financement du projet par le Département à hauteur de 17 000 euros pour l'année 2020.

Cette proposition de subvention s'inscrit dans le cadre d'un pluri-financement puisque

l'action fait l'objet d'un soutien financier du Fonds Social Européen (FSE), versé par le Conseil départemental à l'association, pour un montant de 70 000 euros.

Ainsi, le coût global du projet pour l'année 2020 est de 87 000 euros.

La commission territoriale de l'EUROMETROPOLE de Strasbourg a émis un avis favorable le 15 novembre 2019.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 17 000 euros pour l'année 2020.

Les crédits sont prévus au budget 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 17 000 euros à l'association « Les Jardins de La Montagne Verte » ;

- approuve les termes du projet de la convention avec l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » dans le cadre de la mise en œuvre de l'action d'insertion « osons jardiner », jointe en annexe à la présente délibération ;

- autorise son président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY